

Documents complémentaires à joindre à votre demande :

1. Pour les structures adhérentes à un réseau conventionné avec Valdelia :

- Attestation d'adhésion ou tout autre document attestant de votre adhésion au réseau
- Recommandations du réseau

2. Pour les structures « indépendante », n'adhérant pas à un réseau conventionné avec Valdelia :

- Copie des statuts de la structure
- Agrément entreprise adaptée, décret portant reconnaissance d'utilité publique ou agrément ESUS à jour
- Récépissé de déclaration préfecture si association / Extrait KBIS si entreprise
- Rapport d'activité
- Présentation de la structure, de son engagement social et environnemental,
- Documents économiques diffusables : Compte de résultat, bilan et annexe (à la clôture du dernier exercice)

Tout dossier incomplet ne sera pas traité.